



Feu d'artifice St-Paul

dimanche 31 juillet 2016



Consignes de sécurité

La mairie de Saint-Paul lez Durance et le Comité des Fêtes veulent sensibiliser le nombreux public qui se déplacera dans le périmètre de la passerelle de la Mirabelle pour assister au feu d'artifice prévu ce dimanche 31 juillet à 22h00.

Par mesure de sécurité, **les accès à la passerelle et les abords de la route Départementale** (berges et trottoirs) **seront strictement interdits**.

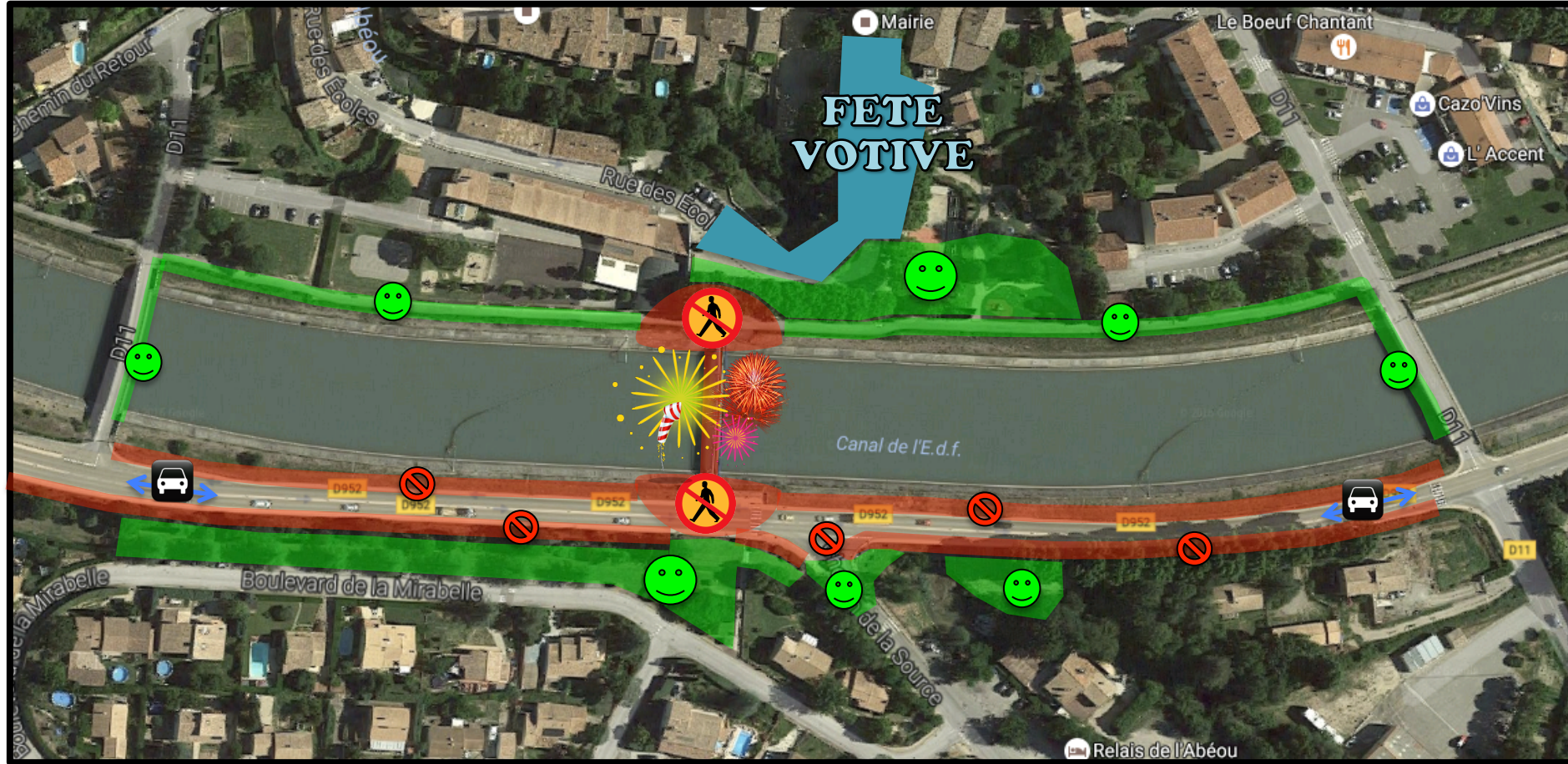
La circulation routière ne sera pas interrompue mais **régulée** par les forces de l'ordre.

Le **feu d'artifice** ne sera **tiré que si les spectateurs respectent les zones prévues** à cet effet et que si personne ne se trouve le long de la D952 (voir plan ci-dessous)!

Une fois le feu terminé, il faudra **attendre que l'éclairage public soit remis en route pour regagner la fête votive**, surtout pour les spectateurs devant traverser le canal par les 2 ponts.

Feu d'artifice tiré de la passerelle de la Mirabelle - Dimanche 31 juillet à 22h00

- Pour info : celui-ci sera reporté au lundi si les conditions météorologiques sont défavorables -



Zones privilégiées pour assister au feu d'artifice



Zones strictement interdites aux spectateurs (piétons)

Elus, gendarmerie, PM, pompiers, comité des fêtes, société de protection seront présents pour encadrer cette manifestation.